

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2024.

1. Communications

2. Finances-Zone de secours - Modification de la dotation communale 2024 : décision

En sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil communal a fixé provisoirement la quote-part communale pour 2024 à verser à la Zone de secours de Wallonie Picarde au montant de 136.349,07€, dans l'attente d'une décision du Gouverneur, en l'absence d'une décision du Conseil de Zone.

L'arrêté du Gouverneur de la province de Hainaut du 14 décembre 2023 établit la répartition des dotations communales à la zone de secours pour l'exercice 2024 et fixe la dotation de la Commune de Rumes à 136.361,39 € pour l'exercice 2024.

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à modifier la quote-part communale à la Zone de secours de Wallonie Picarde, pour 2024, et à la porter au montant de 136.361,39 € via la première modification budgétaire.

3. CPAS-Tutelle spéciale d'approbation sur les actes du C.P.A.S. - délibération du Conseil de l'Action Sociale du 14 décembre 2023 arrêtant le budget de l'exercice 2024: approbation

L'arrêt du budget du CPAS par le Conseil de l'action sociale est une décision qui ne peut être mise à exécution avant d'avoir été approuvée par l'autorité de tutelle, en l'occurrence le Conseil communal. Il appartient, dès lors, à ce dernier de vérifier si celui-ci ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général/communal.

Le Collège communal, suite à l'avis favorable du Comité de concertation Commune-CPAS réuni le 27 novembre 2023, propose au Conseil communal d'approuver la délibération du Conseil de l'action sociale du 14 décembre 2023 adoptant le budget de l'exercice 2024.

4. Environnement-Adhésion de la commune de Rumes à la Convention des Maires : décision

La Commune de Rumes, au travers du groupe Wallonie Picarde Energie Positive de notre intercommunale IDETA, a signé la Convention des Maires, le 27 septembre 2015.

Les Communes ayant obtenu la subvention afin de pouvoir bénéficier d'un coordinateur Pollec à temps plein doivent renouveler leur adhésion à la Convention des Maires et viser la réduction d'au moins 55% des émissions de CO² d'ici à 2030.

Il est proposé au Conseil communal de renouveler son adhésion à la Convention des Maires pour l'énergie et le climat qui vise à réduire d'au moins 55% les émissions de CO² d'ici à 2030 et à renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

5. **Patrimoine-Mise en vente d'un bien communal sis à Taintignies, résidence de la Baille (lot restant terrain Chevalier) - approbation des conditions de vente : décision**

Le Collège communal propose au Conseil de marquer son accord de principe sur la mise en vente du terrain sis à Taintignies, résidence de la Baille, avec comme condition de présenter un avant-projet répondant à des critères liés aux préoccupations climatiques, énergétiques et environnementales.

6. **Patrimoine-Vente conditionnelle d'un bien immobilier sis rue Albert Ier 21 à La Glanerie : décision**

Le Collège communal propose au Conseil de marquer son accord de principe pour remettre en vente le bâtiment "Dimension 7" sis à La Glanerie, rue Albert Ier, avec de nouvelles conditions.

7. **Ressources humaines / prévention - Désignation des membres du Comité de concertation de base - Bien-être au travail : décision**

Conformément à la loi du 4 août 1998 et ses modifications ultérieures relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et à l'Arrêté Royal du 18 mars 1999 autorisant la Commune de Rumes et le CPAS de disposer d'un SIPPT commun, le Collège propose au Conseil communal de mettre en place le Comité de concertation de base pour le Bien-Etre au travail (équivalent du CPPT) commun pour la Commune et le CPAS et de désigner les représentants de l'autorité.

8. **Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2023 : approbation**
